

DIRECTION : FINANCES

RAPPORTEUR : M. Sofiane GHOZELANE

OBJET : BUDGET PRIMITIF ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT - EXERCICE 2022

NOTE EXPLICATIVE ET DE SYNTHÈSE

Le budget primitif 2022 annexe des immeubles de rapport s'équilibre à hauteur de 1 432 746.88 € pour sa section de fonctionnement et de 565 084.88 € pour sa section d'investissement.

Pour la partie recettes, ce budget intègre :

Sur sa section de fonctionnement

- Les loyers et la récupération des charges des biens immobiliers loués par l'agglomération pour 876 500 € ;
- La location des emplacements des aires d'accueil par les gens du voyage pour 52 000 € et le remboursement des fluides par les gens du voyage pour 68 000 € ;
- Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales pour la gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage pour 154 800 € ;
- Une subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne pour 281 246.88 €. Pour mémoire, cette dernière était de 377 321.50 € au BP 2021 ;
- Une prévision de recette pour d'éventuelles dégradations sur les aires d'accueils pour les gens du voyage pour 200 €.

Sur sa section d'investissement

- L'encaissement des cautions pour les aires d'accueil des gens du voyage et la Maison de l'Entreprise Innovante pour 48 200 € ;
- La cession pour 356 000 € des locaux destinés à la maison de la santé de Vaires-sur-Marne ;
- Des écritures d'ordre budgétaire (dotations aux amortissements) pour 160 884.88 €.

Pour la partie dépenses, ce budget intègre :

Sur sa section de fonctionnement

- Des charges à caractère général pour 1 214 335 € (contre 1 133 257.50 € en 2021). La progression observée sur ce chapitre s'explique principalement par le réajustement des crédits alloués aux fluides et à la maintenance des locaux ;
- Le versement d'une subvention de 15 000 € au Groupement d'Intérêt Public « Accueil et habitat des gens du voyage dans le département de Seine et Marne » ;
- Le paiement des intérêts d'emprunts pour 41 527 € (dont 42 667 € pour le paiement des intérêts et – 1 140 € pour les ICNE) ;
- Des charges exceptionnelles pour 1 000 € ;
- Des écritures d'ordre budgétaire (dotations aux amortissements) pour 160 884.88 €.

Sur sa section d'investissement

- Le remboursement des dépôts et cautionnements pour 50 200 € ;
- Le remboursement pour 86 188 € du capital de la dette des emprunts souscrits par le budget

- annexe des immeubles de rapport ;
- Des dépenses d'équipement pour 428 696.88 € (dont 215 500 € pour les travaux d'aménagement dans les aires d'accueil des gens du voyage de l'ex CA VM et 165 996.88 € visant uniquement à équilibrer la section d'investissement du dit budget).

Il est demandé au conseil communautaire :

D'approuver pour l'exercice 2022 le budget primitif annexe des immeubles de rapport arrêté comme suit :

Fonctionnement :

-Dépenses : 1 432 746.88 €

-Recettes : 1 432 746.88 €

Investissement :

-Dépenses : 565 084.88 €

-Recettes : 565 084.88 €